

## Critères et méthode de prise en charge du MOOC Accueil France pour la Branche de l'hôtellerie, restauration et des activités de loisirs

Pour les salariés de l'hôtellerie, de la restauration, et des établissements des activités de loisirs, le **FAFIH** a sélectionné le MOOC Accueil France au titre de ses **actions collectives** pour l'année 2016.

**Les coûts pédagogiques** des salariés des entreprises de **moins de 50 collaborateurs** sont **intégralement pris en charge sur des fonds mutualisés**.

- ✓ Les **entreprises de moins de 10 salariés** bénéficient en plus d'une **prise en charge de 13€ HT par heure de formation** effectivement suivie par les salariés inscrits au MOOC Accueil France.

Pour les **entreprises de 50 à 300 salariés**, les coûts d'inscription sont pris en charge contre un **versement volontaire** de l'entreprise de **100 €HT par stagiaire**.

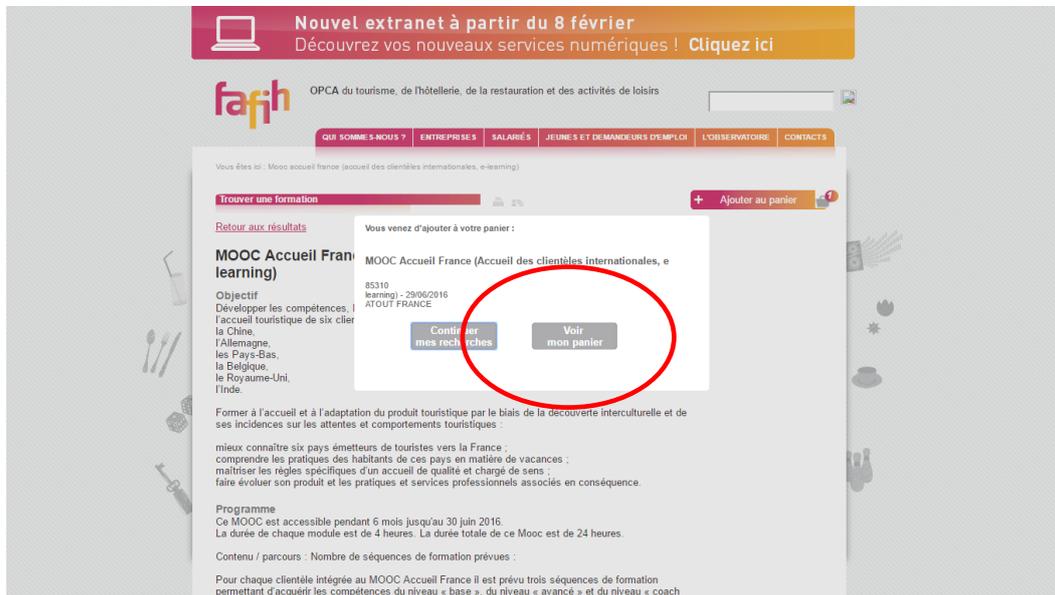
### La procédure de prise en charge

Les **inscriptions individuelles** se font directement en ligne sur le site du FAFIH à l'adresse suivante : <http://www.fafih.com/moteur-recherche/actionsco?id=85310>

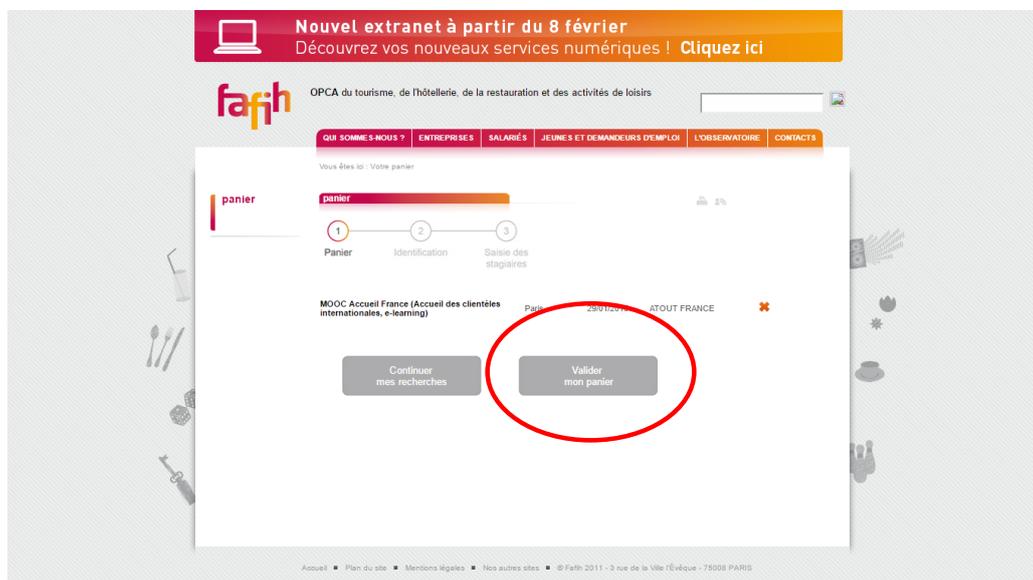
Cliquez sur « ajouter à mon panier »

The screenshot shows the FAFIH website interface. At the top, there is a banner for a new extranet starting on February 8th. Below the navigation menu, the course 'MOOC Accueil France (Accueil des clientèles internationales, e-learning)' is displayed. The 'Ajouter au panier' button is circled in red. The course details include the objective of developing skills for international tourism, the target audience (China, Germany, France, Belgium, UK, India), and the program duration (6 months until June 30, 2016).

- ✓ Cliquez ensuite sur « voir mon panier »



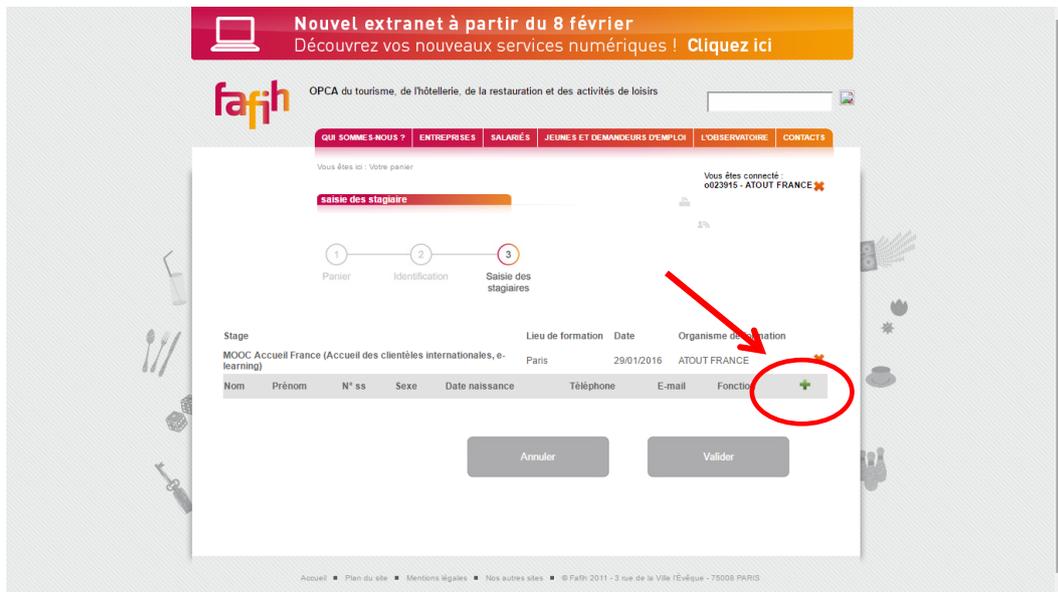
- ✓ Saisissez alors votre identifiant et votre mot de passe



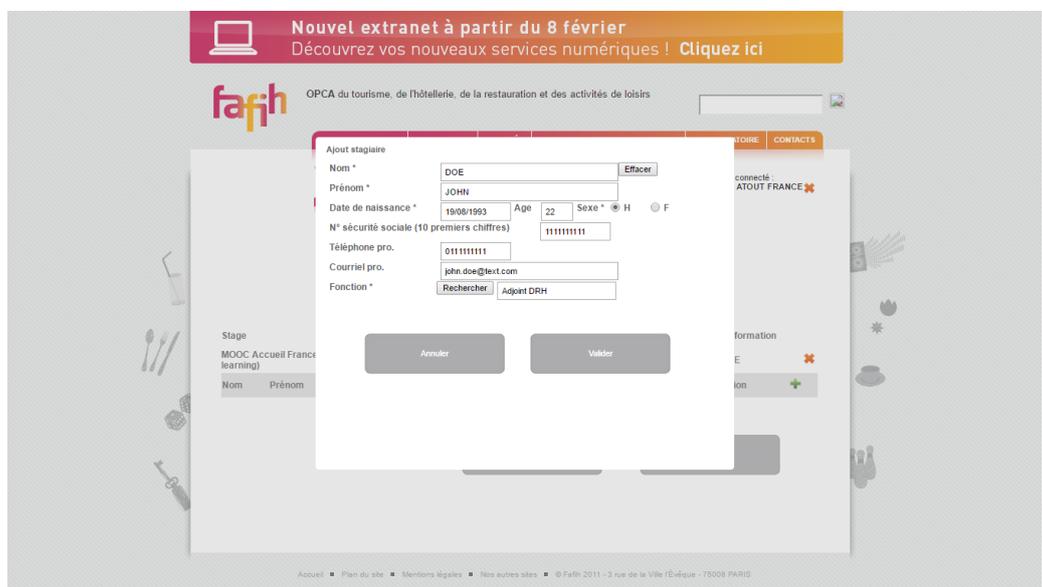
Si vous avez perdu votre identifiant ou votre mot de passe, rapprochez-vous de votre délégation régionale du FAFIH.

- ✓ Saisissez les coordonnées des collaborateurs que vous souhaitez inscrire au MOOC Accueil France en deux étapes

### 1. Cliquez sur le « + »

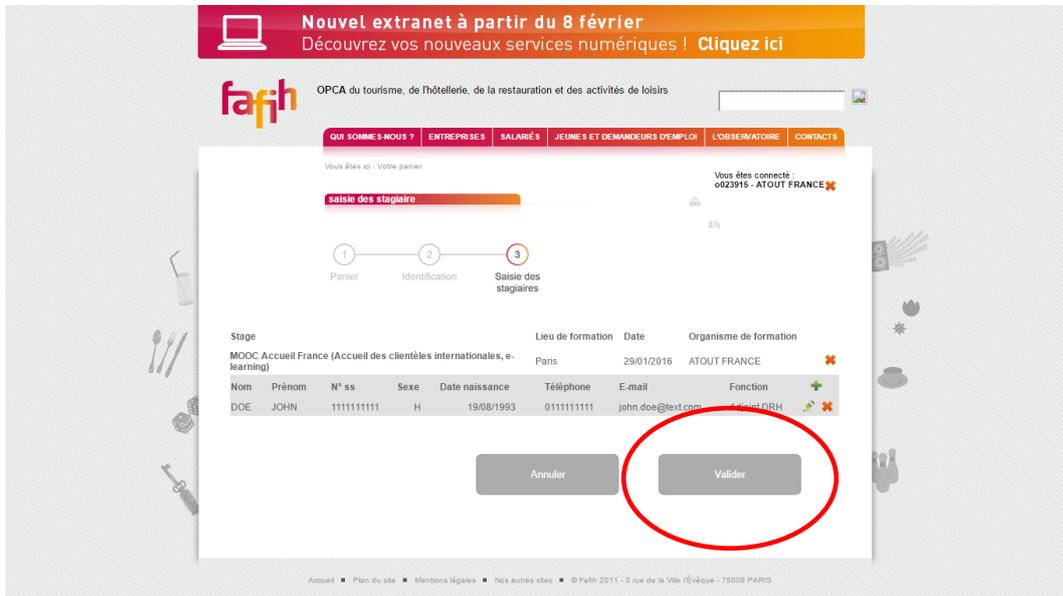


### 2. Saisissez les informations concernant les salariés à inscrire

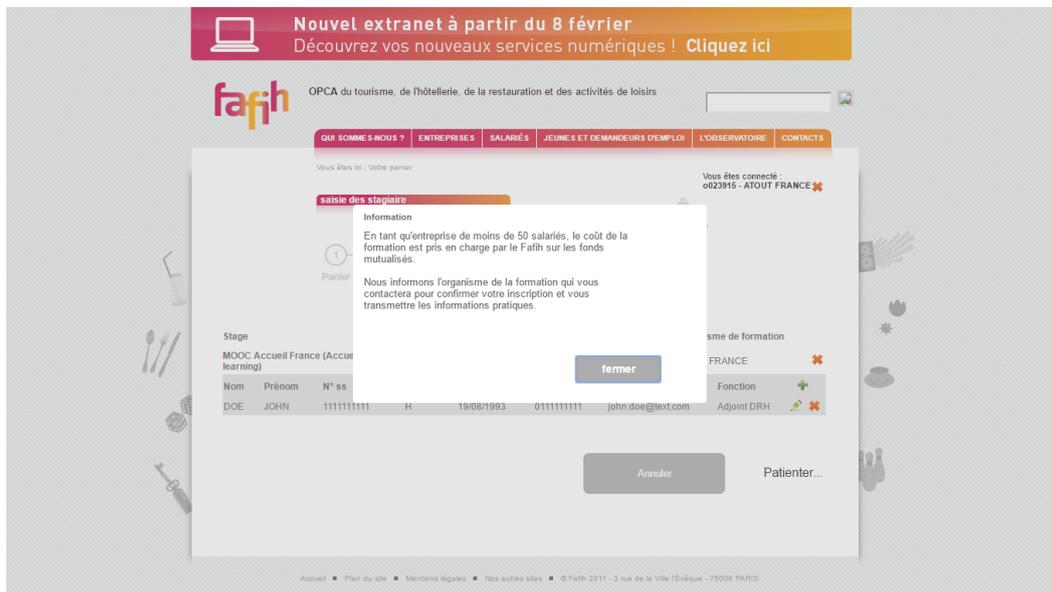


- 3. Validez votre saisie et recommencez l'opération pour chaque salarié à inscrire

- ✓ Une fois l'ensemble des salariés inscrits, validez votre saisie



- ✓ Un écran vous informe de la fin de la procédure en ligne





**A compter de cette inscription, le FAFIH informe Atout France de votre souhait d'inscrire vos collaborateurs au MOOC Accueil France.**

**La procédure se déroule alors comme suit :**

1. Atout France prend contact avec vous par mail pour vérifier les coordonnées des salariés à inscrire et vous adresse ainsi qu'à votre salarié un Protocole Individuel de Formation par salarié à inscrire.
2. Vous retournez le Protocole Individuel de Formation à Atout France signé par vous-même et le salarié à inscrire.
3. Les équipes du MOOC Accueil France adressent alors par mail aux salariés inscrits leur mot de passe et code d'accès personnels pour qu'ils puissent suivre leur formation
4. Vos salariés suivent leur formation et vous les accompagnez dans leur démarche de montée en compétence.
5. En fin de formation, Atout France adresse à chaque salarié inscrit une attestation de suivi qu'ils doivent lui retourner signée, accompagnée d'un questionnaire d'évaluation complété.
6. Une fois ces éléments récupérés, Atout France vous adresse une attestation nominative de suivi de la formation pour chaque salarié inscrit.
7. Le Fafih règle à Atout France les coûts pédagogiques de vos salariés sans qu'aucune facturation ne soit adressée à votre entreprise.

**Pour tout renseignement, contactez Isabelle Chevassut ou Christelle Le Roy : [formations@atout-france.fr](mailto:formations@atout-france.fr)**



[www.mooc-accueil.fr](http://www.mooc-accueil.fr)

